

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 291

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	20 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	20 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Petit patrimoine non-protégé	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire de 20 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédit de paiement le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au profit du programme « Patrimoines ».

La gabegie et le contre-sens pédagogique que représente le Pass culture ne justifie absolument pas l'augmentation de 20 millions d'euros du budget qui lui est alloué.

Tout d'abord, de nombreux jeunes ne réclament pas ce Pass.

Lorsqu'ils l'utilisent, la liste produits éligibles mise en place fait qu'ils décident plutôt de financer des jeux vidéos, des abonnements à Canal + ou des films, c'est-à-dire indirectement l'industrie du cinéma américain ou des géants étrangers du net ou de la distribution. Ce n'était pourtant pas sa mission première.

De plus, le montant de 500 euros est absolument excessif.

Cet argent serait beaucoup mieux utilisé à financer des sites patrimoniaux ou culturels français pour renforcer leur attractivité pour tous et particulièrement pour les jeunes, ou simplement pour assurer leur entretien.

Dans un rapport parlementaire de 2019, le rapporteur spécial, M. Gilles Carrez, a estimé que « le niveau d'entretien des monuments est insuffisant pour éviter leur dégradation ».

De même, un avis sénatorial sur le projet de loi de finance pour 2020 appelle à « tirer les leçons du dernier bilan sanitaire du patrimoine » réalisé en 2018 par le ministère de la culture.

La mission « Patrimoine en péril » de 2018 a permis de recenser 3 500 monuments historiques en danger sur les 44 000 répertoriés, soit environ 8% des monuments. Ce chiffre est sous-estimé selon l'observatoire du patrimoine religieux (OPR) qui dénombre 5 000 édifices religieux en péril.

En février 2020, l'OPR alertait sur l'état du patrimoine religieux parisien dans un « état très préoccupant » (mises aux normes en matière d'incendie, d'électricité, de sécurisation contre les vols qui doivent être menées rapidement). L'OPR évalue à 500 millions d'euros sur 20 ans l'investissement nécessaire pour entretenir les 85 églises, 9 temples et 2 synagogues dont la ville de Paris a la charge.

Actuellement, 39% des immeubles protégés qui appartiennent à la fois à des personnes publiques et privées sont estimés en péril ou en mauvais état.

Les crédits de l'Etat et des collectivités sont largement inférieurs aux besoins du patrimoine : l'urgence est donc d'allouer des moyens supplémentaires à son entretien et à sa préservation.